L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT

"Il faut que l'UNION soit conservée."

VENDREDI MATIN, 17 JUILLET 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 16 juillet.

Nous n'avons rien appris de nouveau relativement aux deux individus qui ont été arrêtés avant hier soir, à bord du "Petit Watchman", et conduits en prison. Nous savons seulement qu'ils ont subi un interrogatoire qui n'a eu aucun résultat positif. Nous espérons que l'enquête d'aujourd'hui nous mettra à même de donner à nos lecteurs, dans notre No de demain quelques détails sur cette affaire.

Nouvelle-Orleans le 17 juillet 1835.

A Monsieur J. J. Regnard, *alias* Maître Aliboron, *alias* Redacteur de l'Ane, *alias* l'homme flétri par l'opinion publique.

Monsieur,

J'avais pensé, d'après l'affaire que vous avez eue avec l'éditeur de ce journal, de laquelle vous êtes sortis l'un et l'autre, vous avec une apostrophe à un endroit que par decence je ne nomme pas, lui, avec une piqûre d'épingle au bras gauche, que, dorénavant vous garderiez envers ce dernier le même silence qu'il observe si strictement envers vous. Mais je me suis trompé. Votre feuille hebdomadaire, digne à juste titre du mépris des honnêtes gens donne un démenti formel à l'idée que je m'étais faite, et m'oblige à vous dire que, quoique votre ami et protégé le petit *poucet-monstre*, ait l'air de vous lancer comme un véritable *boule-dogue* et nous menacer de vos deux bras vigoureux et de votre *cane* vengeresse, vous devez bien savoir, vous, que l'une et les autres sont *innocents* jusqu'à présent et que, s'ils s'avisaient de vouloir faire les *méchants* il y aurait assez de moyens légaux [tous les autres seraient condamnables et généralement condamnés] d'en avoir raison, puisque l'*honneur*, d'après les antecedents existant contre vous vous interdirait toute satisfaction autre que celle qu'offre la loi.

Veuillez croire, Monsieur, que je n'agis en tout ceci que d'après ma propre conviction, qui se trouve, malheureusement pour vous, sanctionnée par l'opinion generale.

En voilà assez, Monsieur, entre vous et moi; trop même, si je considérais un moment le degré d'estime dont vous jouissez dans le monde. Mais vos écrits sont publics mais vos calomnies honteuses peuvent, auprès des personnes qui ne connaissent pas l'éditeur de cette feuille, et surtout qui ne savent pas qui vous êtes, avoir un caractère de vraisemblance qui pourrait nuire à sa réputation et à l'établissement qu'il dirige, (tout le monde excepte vous, Monsieur, le reconnait) avec honneur.

Cette lettre, Monsieur, qui vous est adressée et que nous publions, pour cause, a pour but d'empêcher le public, non pas celui d'ici, (nous en sommes assez connu pour ne pas craindre un semblable résultat,) mais celui du dehors, celui de qui ni vous ni nous ne sommes connus de se former une opinion prématurée. (Je parle au nom de l'Editeur.)

Veuillez, au reste, croire que ce sera le seul et unique démêlé que nous aurons avec vous: nous serions condamnés par l'opinion publique, si nous le poussions plus loin. Nous tenons trop à l'estime de nos concitoyens et à celle de tous les honnêtes gens, pour nous permettre d'avoir autre chose de commun avec vous. Vous pourrez donc continuer votre train habituel, nous assaillir de vos épigrammes, tâcher de nous flétrir par d'odieux mensonges.... mais je vous le conseille: sachez vous arrêter à la limite prescrite par les lois.

Je conserverai toujours pour vous, Monsieur, les sentimens de mépris que vous avez su m'inspirer.

C. B.

P. S.—L'absence momentanée de l'éditeur de cette feuille, nous a prescrit l'obligation de nous mettre en son lieu et place. Nous assumons sur nous et sur nous seul les consequences de l'écrit qui précède.

[Communiqué.]

M. l'Editeur,

Un brouillon, depuis hier dans le pays, un misérable que la nature a traité en marâtre, chétif avorton qui d'abord avait obtenu toute notre pitié, mais qui bientôt, s'est fait connaître, n'a plus mérité que notre mépris, un individu qui a eu l'impudeur de dire qu'il était *à l'abri des vengeances personnelles parce qu'il appartenait à une classe exceptionnelle*, cet être ose s'attaquer à vous. Son prétexte est une lettre que, du reste, je n'approuve pas, mais qui lui était écrite confidentiellement—Gens du monde, citoyens, vous trouvez vous voir ce que vous avez écrit sous l'inspiration du moment, livrés à la publicité? eh bien! il l'a fait celui dont je ne veux pas écrire le nom de crainte de salir les colonnes de ce journal. Si non! ... tout le monde l'a deviné. ... Tant qu'il s'en est tenu à ses épigrammes bonnes ou mauvaises, voire même à des injures, tantôt j'ai ri, tantôt j'ai haussé les épaules. Mais ce qui excite mon indignation c'est de voir la perfidie avec laquelle ce petit monstre cherche à rallumer un feu mal éteint, cherche à mettre encore le fer aux mains de deux citoyens Comment! deux hommes ont ensemble un différend qui se vide par la voie des armes Un est blessé; l'affaire est donc aux yeux du monde honorablement terminée. Mais non, voici venir de je ne sais où, un je ne sais quoi qui veut encore du sang! Incapable d'en répandre, mais en ayant soif ... Misérable! que ne t'adresses-tu dans ta propre famille plutôt qu'à un étranger? ... N'as-tu pas un frère, un frère chéri qui se rend ridicule par la stupide admiration qu'il a pour tes talens d'emprunt.... ? Voilà ton chevalier, ton digne chevalier! Ne vas pas faire à un étranger l'insulte de compter sur lui pour ton spadassin, comme s'il pouvait exister chez nous de ces *bravo* de la Calabre!

Mon temps, qui m'est précieux puisqu'il me fait vivre, m'empêche d'aller plus loin. Veuillez, monsieur l'Editeur, au nom de l'opinion publique, insérer ce peu de lignes avec l'initiale qui vous est bien connue,

E. V.

(Communiqué.)

M. Du Ponceau, de Philadelphie, vient de remporter un prix, dont le sujet avait été proposé au monde savant par l'Institut Royal de France. Il s'agissait d'écrire un mémoire sur le caractère grammatical de certaines langues de sauvages du nord d'Amérique: au concurrent le plus heureux était réservée une médaille d'or de douze cents francs. L'ouvrage de notre vénérable compatriote, dit la Gazette Nationale, a obtenu tout le succès que nous lui avions prédit, et la médaille lui a été décernée par une réunion de ce que l'Europe renferme de plus instruit et de plus éclairé. M. Du P. s'était depuis longtems adonné à l'étude des langues des aborigènes de ce pays-ci, dans le but de se rendre utile à ses concitoyens, non seulement en fournissant des matériaux précieux à l'histoire, mais aussi en donnant la clef d'une foule de découvertes importantes sur les propriétés du sol et la nature du climat, dans une contrée où les rivières, les lacs, les côteaux, les vallées et les villes même portent des noms significatifs. M. Du P. est le président de la *Société Philosophique*, société qui tient le premier rang parmi les associations de savans en Amérique. La grande érudition de M. Du P. n'a pas été le seul titre à la place distinguée, qu'avaient occupée Franklin et Jefferson. Comme eux, il a rendu des services à sa patrie. Après avoir porté les armes pour défendre la cause glorieuse de notre indépendance, après avoir cueilli la palme du soldat heureux, M. Du P. travailla à gagner les lauriers de la paix; et bientôt il devint un des membres les plus remarquables de ce premier barreau américain, qui a tant contribué à développer les principes de notre constitution fédérale, et à établir les bases de notre code maritime. En 1831, il fonda une école de droit, qui fait honneur à l'Athènes des Etats Unis. Tout le monde se rappelle encore le zèle patriotique, qui animait M. Du P. lorsqu'il proposa au congrès son système concernant les manufactures de soie, qui ne fut rejeté qu'à une très faible majorité. Il avait fait présent à nos chambres représentatives d'un drapeau national, non pas fabriqué, comme de coutume, au moyen d'une industrie étrangère, mais tissé dans le pays même, avec le produit des vers à soie cultivés par ses soins. Les soieries seront sans doute un jour une des branches les plus belles de notre commerce, et par conséquent une des sources les plus fécondes de notre prospérité. Alors la mémoire se reportera au temps où un citoyen, patriote et savant, par ses expériences et ses écrits préparait les voies à l'introduction de ces manufactures et s'assurait la reconnaissance de son pays.

B.

J. Bayon,

M. Veuillez, monsieur, contredire dans votre journal un paragraphe qui a paru dans le Louisiana Advertiser du 16 juillet, annonçant que M. J Breedlove avait arrêté hier, au lac, l'individu qui était sur le point de voler un esclave.

L'arrestation de ce réfugié de Vicksburg est due à M. Davis de l'établissement de Parche du [illegible] du lac. Ce citoyen déployant un zèle et une [illegible] rait troploner, et une grande pénétration, arrêta ceux qui, ... ont continué ses déprédations.

"Comme témoin oculaire je crois qu'il est juste que le mérite de cette action ne soit pas attribué à M. Breedlove qui n'était pas même présent lorsque le félon fut arrêté par M. Davis. Rendons à César ce qui appartient à César,'

En toute hâte votre serviteur,

Jeudi matin 16 juin VERITAS.

Extrait d'une lettre d'une maison respectable de Bordeaux en date du 6 Mai

"Nous ne pouvons malheureusement contredire les mauvaises nouvelles contenues dans notre dernière lettre, au sujet de la gelée de nos vignes. Les avis de l'intérieur confirment nos rapports antérieurs, et il est maintenant certain que la récolte sera moindre de moitié, année ordinaire."

PERTE DU NAVIRE WALTER SCOTT, Capt. Wm. P. CLARK, PAR LA FOUDRE.

Ledit navire parti de la Nouvelle-Orléans, le 30 mai dernier avec un chargement de 1792 balles de coton faisant voile pour Liverpool a été frappé par la foudre le 21 juin dernier à 2 heures du matin par la lat. 31. 54, long. 75. 43. Le feu éclata de suite à bord; un des hommes de l'équipage fut grièvement blessé par le fluide électrique. Les flammes se répandirent avec tant de violence que tout l'équipage fut forcé d'abandonner le navire, après avoir eu beaucoup de peine à mettre les chaloupes à la mer. Les malheureux naufragés restèrent pendant dix huit heures à la merci des flots et furent heureusement rencontrés par le navire *Saladin*, capitaine Simpson parti de ce port pour Marseilles qui reçut l'équipage ainsi que les passagers à son bord et les combla d'attention. Le samedi suivant le *Saladin* rencontra le pilot boat *Constitution* qui prit à la remorque les chaloupes du Walter Scott et les conduisit au dedans des caps. Nous apprenons que le capitaine, les passagers et quatre hommes de l'équipage sont arrivés à Norfolk dans le canot du bord. La chaloupe qui transportait 2 officiers et 7 hommes est restée dans la baie de Lynnhaven et devait arriver incessamment à Norfolk. (Courrier

Une correspondance particulière contient les details suivans sur l'intérieur des nouvelles Tuileries:

"La reine Amélie est dans un véritable embarras: elle ne cesse de parler de ses inquiétudes personnelles; elle est aussi tout entière en proie à des idées de répression sévère; elle n'a cessé d'insister pour le procès-monstre; elle n'a aucune sympathie pour la multitude, elle ne pardonne pas aux partisans les troubles qui ont suivi la revolution de juillet.

"On est fort inquiet de l'avenir matrimonial des jeunes princesses; les nouvelles de notre diplomatie ne donnent sur ce point aucune espérance favorable. Mr de Saint-Aulaire a particulièrement rapporté d'Allemagne des notions qui prouvent jusqu'à quel point il faudrait dorer les contrats que les maisons princières du troisième ordre de l'Europe consentiraient à passer avec la royauté des Tuileries.

"L'humeur de Louis Philippe s'est assombrie outre mesure, ses souffrances et ses infirmités ont considérablement augmenté: son visage a beaucoup changé, et à tous les yeux il a vieilli étonnamment depuis les cinq années de sa royauté. Quelques familiers seulement, à la tête desquels marchent MM. de Montalivet, Athalin, Flahaut, Vatout, Pasquier et Fontaine, forment la société intime du château; la défiance et la tristesse ont pénétré partout; l'espionnage veille à toutes les portes. Pour bien se rendre compte de cette situation, il faut savoir que la popularité est un des plus ardens désirs de Louis Philippe; il s'aperçoit maintenant de son *incommensurable impopularité*.

—Paris, 27 mai.—"La bourse a encore une fois été frappée d'une terreur panique. La baisse des fonds français ne doit s'attribuer qu'aux nouvelles d'Espagne et à la nécessité plus urgente aujourd'hui que jamais d'une intervention. Les journaux et dépêches reçus de Madrid, du 21, présentent la situation du pays sous un aspect plus sombre encore que les lettres particulières. On s'attend à chaque instant à des scènes déplorables. Les ministres se préparent à tenter d'échapper aux dangers qui les menacent tous également. Le voyage projeté de la reine à Aranjuez, n'était qu'une mesure de précaution.

"C'est hier seulement que le duc de Frias a fait à notre gouvernement la demande formelle de son intervention, au nom de la reine d'Espagne. Aucune réponse ne lui a été donnée; on ne lui en donnera même aucune avant de savoir quelles sont les intentions du cabinet anglais. Je puis vous assurer qu'ici le gouvernement s'attend à recevoir une réponse négative. D'un autre côté, un Espagnol de distinction m'a assuré encore hier que le général Alava avait préparé le gouvernement anglais à cette crise et avait obtenu d'avance son assentiment à l'intervention. Comment réconcilier ces deux manières de voir, ces deux assertions si contradictoires? En vérité, je l'ignore; mais je crois que la première est la plus digne de foi."

—Paris, 28 mai.—"Aujourd'hui étant un jour de fête, la Bourse n'est pas ouverte.

"Il se fait en dehors beaucoup d'affaires, à une baisse considérable, comparée au prix d'hier. Les 3 pour cent sont cotés à 79 fr.; mais ce prix est purement nominal, car je viens de voir un de mes amis qui voulait vendre une inscription de 5,000 frs. et qui n'a pu trouver un acheteur à 78 f 60 c.

"Je ne sais pas quels changemens peuvent être survenus dans les intentions du cabinet anglais, au sujet d'une intervention à mesures que nous ne voyons aucun salut pour l'Espagne dans cette mesure décisive. Je puis vous assurer que la détermination du gouvernement anglais, communiquée il y a quelques jours au cabinet des Tuileries, dans l'attente d'une demande formelle, était contraire à l'intervention. Dans le conseil du roi, Louis Philippe, le prince de Talleyrand et même le maréchal Maison ne voulent pas les venir; MM. Thiers et Guizot se sont prononcés pour l'opinion contraire et menacent de se retirer si le conseil ne se range pas de leurs avis.

On lit dans le *Journal des Débats* de ce jour: "Il parait certain que le gouvernement a reçu du cabinet de Madrid une demande formelle d'intervention. Le conseil des ministres s'est assemblé hier au soir aux Tuileries."

La manière tardive dont l'aveu de ce fait, que nos lecteurs connaissaient hier, est arraché à l'organe demi-officiel du ministère, prouve évidemment l'embarras que ce sujet cause au gouvernement français. Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons annoncé hier, c'est qu'il dépend de notre gouvernement que la reine soit ou non assistée. Si elle n'est pas secourue immédiatement et puissamment, c'est à dire avec une armée de 50,000 hommes au moins, son expulsion d'Espagne est certaine; car, à l'avenir, il n'y aura plus de salut que dans les républicains et les carlistes. Si elle est secourue, il n'y a pas de doute qu'il faudra employer envers l'Europe des argumens et des moyens que nous ne possédons pas, pour éviter une guerre générale.

—Les journaux de Paris contiennent peu de nouvelles intéressantes. La cour des pairs s'est ajournée indéfiniment, elle va maintenant s'occuper des poursuites instituées contre les signataires de la lettre adressée aux prévenus et publiée dans la *Tribune*. La chambre des députés a voté l'ensemble du budget de la guerre. Les journaux continuent à blâmer la mesure réclamée par M. Jaubert et ordonnée par M. Dupin, de l'évacuation de la tribune des journalistes.

—On cite un mot très expressif d'un ministre à l'occasion de la poursuite contre M. Audry de Puyraveau: "Il est d'un bon exemple, a-t-il dit que le pouvoir poursuive, celui qui dresse le premier une barricade; une barricade, c'est le désordre— Mais c'est une barricade de juillet! lui a-t-on répondu—Qu'importe! l'insurrection n'a ni dates ni privilèges."

—On mande de Bastia (Corse):

"Il y eut dernièrement au palais une scène qui excita l'hilarité générale. Un avoué, prenant des conclusions contre un sieur Luigi Filippi, termina en ces termes: "Plaise..., dire et ordonner que le sieur Louis Philippe sera tenu de déguerpir sur le champ du bien qu'il a usurpé." On se figure aisément l'effet que le bon et candide procureur produisit sur l'auditoire par sa *traduction* de Luigi Philippi.

—La chambre des pairs continue à entendre les dépositions des témoins dans l'affaire d'avril. Le gérant du *Réformateur*, qui avait publié la lettre des défenseurs aux prévenus, a été condamné à une amende de 10,000 francs et à un mois d'emprisonnement. Une souscription ouverte pour payer l'amende a déjà produit 1,252 francs.

—Londres, 29 mai—Les journaux de Paris s'occupent avec beaucoup d'intérêt de l'affaire de M. Audry de Puyraveau. On sait que ce député a été cité à comparaître à la barre de la chambre des pairs avec les autres signataires de la lettre des défenseurs aux prévenus, insérée dans le dernier numéro de la *Tribune*. M. Audry de Puyraveau a écrit, le 27, au président de la chambre des députés qu'il ne se rendrait à cette citation que par la force des baïonnettes. Le procès monstre se poursuit avec activité mais il ne présente aucun incident intéressant.

ESPAGNE.

Extrait d'une lettre de Madrid, du 20, reçue par exprès: "Voici les minutes des résolutions adoptées hier.

1o La nécessité urgente d'une intervention étrangère, sans laquelle le gouvernement est incapable d'arrêter les progrès de l'anarchie et d'étouffer l'insurrection carliste.

2o Le conseil de Régence, les ministres, les autorités constituées, les troupes de la garnison de Madrid, l'armée du Nord et la population dévouée au gouvernement, convaincus de cette nécessité, réclament la coopération active stipulée dans la quadruple alliance, et s'engagent en conséquence à recevoir les auxiliaires étrangers comme des amis et des protecteurs.

3o Dans les circonstances actuelles, l'intervention doit être immédiate et les forces auxiliaires portées à 50,000 hommes.

"Ces trois points ont été approuvés par le conseil des ministres et les ambassadeurs de France et d'Angleterre les ont signés pour attester leur authenticité. Les ministres ont décidé d'y ajouter encore que l'Espagne se regarderait comme responsable envers la France de toutes les dépenses que son intervention pourrait lui occasionner.

"Cet acte a sans doute été envoyé aux puissances signataires du traité, pour corroborer la demande que doivent faire les ambassadeurs espagnols. On dit que les ministres ont déclaré que tout était perdu si ce traité ne recevait pas une immédiate et entière exécution. On parle de transporter le siège du gouvernement à Badajoz ou à Séville, dans le cas où les carlistes feraient de nouveaux progrès dans la Castille.

"L'ambassadeur portugais a, dit-on, promis au nom de la Reine que son gouvernement serait prêt à fournir à l'Espagne le secours que détermineront les autres puissances signataires du traité. Valdès quitte l'armée de la Navarre; il y est remplacé par le comte d'Espeleta ou le marquis de Las Amarillas. Cette armée est dans une situation très critique. Toutes les troupes vont évacuer la Biscaye et la Navarre, excepté les deux places de Pampelune et de St. Sébastien, qui vont être approvisionnées pour recevoir de fortes garnisons.

"Notre position est très délicate. Nous attendons avec une vive anxiété la réponse de la France et de l'Angleterre. Si le gouvernement français ne fait pas marcher 50,000 hommes dans les provinces insurgées, sans aucun retard, ce sera pour nous la preuve que les puissances se seront arrangées avec don Carlos; car le refus de le combattre lui servira de passeport pour arriver à Madrid sous le titre de Charles V. L'armée du Nord se déclarera en faveur, d'horribles réactions frapperont l'Espagne, sans espoir de retour au système actuel. On dit que la Reine est dans un état d'effroi et d'inquiétude impossible à décrire. Elle consentirait volontiers à faire un arrangement avec don Carlos, au moyen d'un mariage, mais elle n'ose se prononcer hautement et avouer ses secrets désirs."

Une brochure ayant pour titre "La légitimité sans masque, ou de l'Espagne" circule dans le royaume. Cet ouvrage a dû être écrit par quelque initié dans les secrets de cette cour. On y lit un grand nombre de faits jusqu'alors inconnus, et de documents inédits qui jettent un nouveau jour sur la question qui a allumé la guerre civile dans la Péninsule.—Voici que nous lisons relativement à la naissance des deux filles de Ferdinand VII.

"La grossesse de la reine était loin de produire dans la nation ce vif intérêt et cet espoir auquel on devait s'attendre. Le mécontentement et l'inquiétude se peignaient sur les physionomies si expressives des habitans de Madrid. La reine faisait tout au monde pour se rendre populaire, au point même de sacrifier quelquefois les convenances; mais c'était envain; son carrosse passait dans les divers quartiers (barrios) de la ville sans y causer la moindre sensation, trop heureuse si des mots obscènes, ou des allusions indecentes ne venaient pas frapper ses oreilles. A l'approche du terme de sa grossesse le bruit courut dans le public que si elle accouchait d'une fille on substituerait, même à l'insçu du roi, un garçon à sa place. Malheureusement les circonstances de l'époque tendaient à accréditer cette opinion populaire.

Il n'est pas de royaume au monde dans lequel l'accouchement d'une reine soit entouré d'autant de cérémonie et de publicité qu'en Espagne. Aussitôt que les premières douleurs de l'enfantement se font sentir tous les membres de la famille royale doivent se trouver dans l'antichambre, où bientôt se réunissent aussi tous les membres du corps diplomatique des députations des différentes provinces, et les conseils de Castille et d'Etat, tous pour servir de témoins. Mais cette fois depuis longtemps on savait que la reine était en travail, et cependant aucun membre de la famille royale n'en avait été officiellement instruit—Ils se réunirent à la fin, sans y avoir été invités, dans la salle d'attente, et la reine accoucha le dimanche 10 octobre à deux heures de l'après midi.

L'usage est que le roi doit recevoir sur un riche coussin des mains des chirurgiens en fonctions l'enfant *in naturalibus* et le présenter alors aux témoins assemblés, proclamant en même temps si c'est un fils ou une fille. Dans cette circonstance l'embarras de l'accoucheur, qui avait la promesse d'être créé comte s'il prononçait ce mot si désiré de *Varon*, garçon était si visible, que tout le monde avait deviné le sexe du nouveau venu avant qu'il n'eut fait entendre ses premiers vagissemens. Ferdinand impatienté demanda brusquement *que es?* qu'est-ce? personne n'osait répondre, enfin le docteur Castello lui répondit *tener es muy robusta*. Bien, elle est très forte. Un énergique juron habituel à Ferdinand, un c..., à faire trembler les vitres accueillit la petite princesse à son entrée dans ce monde. Le docteur Damian Perez, pour consoler le Roi lui fit observer que peu importait le sexe de l'enfant après les mesures qu'il avait prises, faisant allusion à la loi et à la pragmatique sanction du 29 mars. Mais Ferdinand lui tourna le dos en secouant la tête comme s'il eut prévu la guerre civile que devait allumer plus tard ce changement qu'il venait d'ordonner dans les lois fondamentales du royaume. A la naissance de sa seconde fille la même scène se renouvella avec encore plus de violence....

COMMERCIAL.

HAVRE, 21 mai.

COTONS—456 balles coton Louisiane, de 148 à 178f; 107 Mobile à 161; 647 Alabama à 152 1-2; 100 Georgie, à 155

HAVRE, 22 mai.

COTONS—Durant les derniers huit jours, la demande pour cet article a été irrégulière, sans changement dans les prix.

Les ventes montent à 4810 balles, consistant en 1802 balles Louisiane, de 146 à 178f; 2881 do Upland, Mobile et Alabama de 146 à 164; 458 Bahia de 179 à 190; 42 Para à 169; et 7 Cayenne à 185f—le tout droit acquitté.

Les arrivages ont été de 4200 balles, savoir: 2912 balles des Etats Unis, et 1288 du Brésil, dont 191 balles reçues de Lisbonne.

Existences

Au 30 avril 1835,	29.366 balles, dont	20,910 E. U.
Arrivé au 22 mai,	25.742 "	[illegible] "
	55.108	40.441
Ventes au 22 do	11.786	9.961
Exist. au 22 mai,	43.322	30.479

26 mai—Le coton est très calme, et les ventes rapportées depuis les dates ci-dessus sont seulement de 532 balles, dont 315 Sea Island (pour Liverpool) de 2f 80c à 3f 15c. Les prix étaient très fermes, et les détenteurs généralement bien disposés à maintenir les cotes.

Il s'est fait de grandes affaires en café, mais les prix ne se sont pas soutenus.

Le riz n'était pas très recherché; il s'en est vendu 320 tierçons de 21f à 24 50.

REVUE DU MARCHE,

Nouvelle-Orleans, 16 juillet 1835.

ACTIONS—Pas de vente aujourd'hui.
COTON—219 balles Alabama 17 1-2c.
150 do do 16
850 de Louisa. et Mississipi au marché.

PRODUITS,

TABAC—$7 à 9—peu de vente,
RIZ—$4 par barrille—plusieurs ventes,
SUCRE—$7 3-4 le quintal—125 barriques vendues
do Prime 8
do blanc 11
do brun, 6 1-2
MELASSES.—34 à 36c le gallon—sans activité
Superieure 38c.
CAFE—Havane fin vers 14 50c.—sans activité,
Rio 13 1-2c. rare.
PORC—Mess $17 à 18—peu sur place.
Prime $14 50 à 15
JAMBONS—7 1-2 à 10c. la livre—sans activité,
Morceaux de choix 7 50 à 8 50c,
Epaules 6 1-2 à 7c,
LARD—8c—en demande,
Prime 9c.
SAIN-DOUX—8 1-2 à 9c la livre,
BOEUF—Mess $13
Prime $10
BEURRE—De l'Ouest 20c—en demande,
Goshen 24c.
FARINE—5 3-4 à 6—le barril—en demande,
MAIS—60 à 70c. le boisseau—selon la qualité,
FARINE DE MAIS—$4 le barril—sans activité,
TOILES D'EMBALLAGE—40c la yard
CORDES Do.—16c la livre,
WISKEY—Rectifié 42 à 45c le gallon,
Do vieux, Monongahela 75c
CUIRS—Sans variation,
Harnais 27 à 30c,
Selles $3 à 4 1-4 la côte,
Brides $2 50 à 4 50c.
PEAUX DE VEAUX &c.—Do
PLOMB—En barre et laminé stationnaire,
PELLETERIES—10 à 16—au rabat,
HUILE DE TANNEURS—18 par barril,
CIRE—20 à 22c par barril—sans activité,
BRAI—Pas de changement dans les prix,
GOUDRON—Do
RESINES— do

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Barque Falmouth, Merrill, Londres, Brander et McKenna
Brick Rencontre, Storer, St Iago de Cuba, W L Hodge,
Goel Charles, Brewer, Charleston, J B Allen.

ARRIVES.

Bateau à vap Bayou Sarah, Laurent, de Bayou Sarah
Bateau à vap Navarino, Rudd, de Cincinnati.
Bateau à vap Walter Scott, Cornell, de Cincinnati.

MEMORANDA.

Le bateau à vap Bonita échoué sur l'Ile aux Ouragans.

ON a égaré Mardi dernier, vers midi, au Rail Road, un paquet de papiers enveloppé à l'adresse de M. L. F. Hermann, on prie la personne qui l'aura trouvé de le remettre à l'adresse ci-dessus. 17 juil—3

$25 DE RECOMPENSE.

Seront donnés, à celui qui ramènera au soussigné, le nègre nommé JOB, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, d'une figure agréable, ayant une marque à la joue droite. ce nègre ne parle que l'anglais.

17 juil— B MARIGNY.

$5 DE RECOMPENSE.

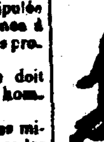

Parti marron depuis quelques jours, le nègre JOSEPH, âgé d'environ 18 ans, taille d'environ 5 pieds, ayant les yeux roux et de grosses lèvres un peu cagneux, manœuvre, ayant travaillé quelque temps pour M. Correjolles. La récompense susdite sera payée à la personne qui ramènera ce nègre chez M L. Paty, rue Condé, encoignure St Philippe, ou qui le logera à la geole. 17 juil—4

$10 DE RECOMPENSE.

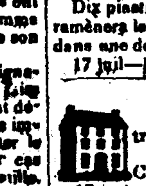

Partie marronne depuis à peu près un mois, de chez sa maitresse, la griffonne anglaise MAEME alias LOUISE, parlant très bien l'anglais et le français, taille de 4 pieds 5 ou 6 pouces, elle a 2 dents cassées sur le devant de la bouche, la dite griffonne a en ses mains un billet pour se chercher un maitre, signé par sa maitresse.

Dix piastres de récompense seront données à quiconque ramènera la dite esclave à la soussignée ou la fera loger dans une des geoles de cet Etat.

17 juil— Veuve COUDRAIN.

A LOUER,

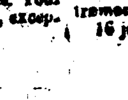

Deux magasins fsee à la rue de la Levée, entre Douane et Bienville.

La partie supérieure d'une maison, rue de Chartres vis à vis la rue Jefferson. S'adresser à

17 juil— M B MARIGNY.

AVIS—Le soussigné se proposant de donner des leçons en ville, dans toutes les branches de l'instruction, offre ses services aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser par lettre ou autrement au bureau de l'Abeille. F BIRON.

16 juil—6,2ps

PASS CHRISTIAN, MISSISSIPI, 13 juillet 1835.

A Mr. l'Editeur de l'Abeille.

Nouvelle Orléans.

Monsieur,—Ma lettre du 4 courant écrite dans le seul but de mettre les citoyens de la Nouvelle Orléans, sur leur garde, ayant été commentée par un homme notoirement connu dans cette ville, M. Gottschalk, je prendrai la liberté de relever quelques unes des fausses assertions contenues dans sa publication.

En premier lieu il dit: "Les réclamations mises en avant par un certain M. Heirn, comme agent de M. Livingston, sur une étendue de terre à la Passe Christian, sont entièrement dénuées de fondement." Les personnes qui désirent se convaincre de la fausseté de cette allégation sont priées de voir M. Hoffman de la Nouvelle Orléans, et de le consulter à ce sujet. Il dit ensuite: "M. Livingston, depuis 20 ans, fait tous ses efforts pour faire admettre par le congrès ses prétentions sur ces terres, mais comme il ne peut produire ni titre ni document quelconque, ses prétentions n'ont jamais été admises." Qui pourra jamais croire à de pareilles assertions! M. Livingston un des légistes les plus profonds des Etats Unis, tous les avocats les plus distingués qui ont examiné ses titres ont tous reconnus qu'ils étaient incontestables. Mais indépendamment de cela, le congrès n'a rien à démêler avec de pareils titres, puisqu'il a fort sagement laissé à la cour suprême des Etats Unis le pouvoir de prononcer en dernier ressort dans les contestations qui pourraient s'élever au sujet des concessions faites par les gouvernements étrangers.

Jusqu'à ce moment où les commissionnaires des terres dans cet Etat vendirent des parties de sa concession, M. Livingston n'avait aucun besoin de titres, puisque personne ne contestait ses droits; mais à présent il en a plusieurs. Et, parce que le premier acquéreur a acheté du bureau des terres publiques, les détenteurs actuels paraissent se croire propriétaires inattaquables, comme si le gouvernement des Etats Unis, à l'exemple de quelques gouvernements despotiques d'Europe, pouvait impunément annuller les droits d'un citoyen!

Un peu plus loin M. Gottschalk a l'audace d'attaquer mon caractère privé. "Les vues intéressées, dit-il, qui ont fait agir M. Heirn dans cette affaire, etc. l'ont rendu odieux dans tout le voisinage de sa demeure &c."

De pareilles insinuations, aussi viles qu'elles sont fausses, ne peuvent être mieux réfutées qu'en faisant connaitre au public le résultat d'une élection de juge de paix qui a eu lieu à la Baie St. Louis, il n'y a que peu de mois—Mon compétiteur (le confident et l'ami [illegible] de M. Gottschalk) quoique soutenu par toute l'influence du juge Carver, cité avec tant d'emphase dans sa dernière lettre obtint seulement deux voix. "Les projets malicieux, compliqués et mercenaires de M. James Gottschalk ayant été ainsi complètement dévoilés, je prendrai congé de lui, en lui adressant le vieux proverbe "Que le galleux se gratte."

M. l'Editeur, Comme ma demeure est très éloignée de la Nouvelle Orléans, l'attention que je porterais aux observations que pourrait faire par la suite M. James Gottschalk ne saurait manquer que d'être tardive et peu intéressante pour le public, j'ai donc l'honneur de vous annoncer que les faussetés que je viens de relever, ainsi que les vils moyens qu'il a employés pour en imposer au public, découvrant en lui un homme faux et dénué de principes, je le considère indigne de m'en occuper plus longtemps.

Votre obéissant serviteur.

ROGER A. HIERN,

17 juil—3 agent d'E. Livingston.

Pierre Huchet Kernion contre ses créanciers.

A L'honorable Charles Maurian juge de la Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—L'opposition de Villers Coulon Jumonville, Hypolite Porche, Marcus Albagnac, François Arbonneau, François C D'Apremont tous résidans dans la paroisse de l'Assomption, de Pierre Lanbieaux résident dans la paroisse d'Orléans, et de Jacques Kernion résidant dans la paroisse de l'Assomption, au tableau de distribution présenté par Pierre Huchet Kernion comme syndic de ses créanciers, représente respectueusement qu'ils sont tous créanciers privilégiés de l'insolvable et comme tels ayant droit d'être payés de préférence à tous les autres, ou au moins à la plupart des autres créanciers portés au tableau dont les titres ou créances sont toutes contestées par les personnes chargées d'en faire contradictoirement une investigation stricte et légale. Les opposants déclarent que leurs créances sont comme suit: Coulon Jumonville la somme de $609, plus une autre somme de $400. Ces dites sommes lui étant dues pour ses salaires d'économe de l'habitation abandonnée par l'insolvable. La première pour l'année 1832 et la seconde pour l'année 1833, et une troisième somme de $200 pour ses propres dépenses et celles de sa famille sur cette habitation pendant 6 mois, depuis mars jusqu'à août 1833—Hyppolite Porche, charpentier, la somme de $500, pour avoir, à l'aide de son propre esclave, pendant l'an de 1832, construit, rebâti et réparé la sucrerie, l'hôpital, la maison d'habitation, les cabanes à nègres et autres sur la dite habitation—Marius Albagnac pour les briques et maçon, la somme de $50, pour avoir réparé dans l'année 1832 les chaudières de la sucrerie de la dite habitation—François Arbonneau, la somme de $200, pour fournitures faites pendant l'année 1832, [illegible] pour les réparations de la sucrerie, de l'hôpital et des cases à nègres de la dite habitation—François C D'Apremont, la somme de $130, prix convenu pour un moulin, à mais qu'il a vendu et délivré à l'insolvable et à l'habitation au temps qu'elle fut vendue—Pierre Landeaux, la somme de $31, pour fournitures faites dans l'année 1833, [illegible] pour les réparations de la sucrerie de l'hôpital et des [illegible] cases à nègres sur la dite habitation—Jacques Kernion, la somme de $100, pour services rendus comme charpentier sur la dite habitation pendant l'année 1833.

Les opposans en conséquence prient, respectueusement que le dit tableau ne soit pas homologué jusqu'à ce qu'ils soient inscrits pour leurs titres respectifs en qualité de créanciers privilégiés, et que le dit syndic reçoive l'ordre de les inscrire au dit tableau comme créanciers privilégiés pour leurs réclamations respectives, et qu'ils soient payés de préférence à tout autre créancier du dit insolvable, et les opposans prient en outre qu'aucun des créanciers inscrits au dit tableau ne soit reconnu par la cour, à moins qu'ils ne prouvent contradictoirement la légitimité de ces titres et les opposans prient pour tous et autres actes et secours que la nature de l'affaire peut exiger et que la justice [illegible] prient aussi que les personnes inscrites comme créanciers au dit tableau reçoivent notification de cette opposition et copie du présent acte, et comme il est de leur devoir &c.

(Signé) PHILIP MARSOUDER,
Par G Roselius, avocat des opposants,
Copie sincère, au greffe 16 juillet 1835.
17 juil P A GUYOL, dép. sherif.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS,

SAMEDI 25 du courant, à midi, au bureau du maire, il sera adjugé au rabais, l'entreprise des trottoirs à faire, 1o. dans la rue des Tchoupitoulas, à partir de la rue Delord jusqu'à celle de Lacourse; 2o. sur le côté nord du chemin public, dans la banlieue inférieure, à partir de la presse à coton à vapeur de la Levée jusqu'à la rue Piété.

Les (curb et gutter stones) seront fournis par l'entrepreneur, les autres matériaux, ainsi que les tombereaux pour les transporter, seront fournis par la corporation de la ville.

Chaque (curb stone) devra avoir 16 pouces de large, 4 pouces d'épaisseur, et pas moins de 4 pieds de long; et chaque (gutter stone), 12 pouces de large, 6 pouces d'épaisseur, et pas moins de 3 1 3 pieds de long, ils seront coupés et taillés avec soin, afin que, posés, leurs arêtes et pavement, puissent former une ligne parfaitement droite, et que, aboutés, ils se touchent le plus exactement possible et présentent un ensemble solide et régulier.

Les instructions concernant la confection de ces trottoirs sont déposées au bureau du maire, où elles seront communiquées aux personnes qui voudraient les consulter,

16 juil (Signé) D PRIEUR, maire.

Compagnie du Chemin à Coulisses et de la Banque d'Atchafalaya,

Avis pour ouvrir les livres de souscription

CINQ mille actions du fonds capital de la susdite compagnie n'étant pas souscrites, quand les livres pour cet objet, étaient fermés auparavant, avis est par le présent donné que les livres seront de nouveau ouverts à Opélousas, Alexandria, Cheneyville, Pointe Coupée, Nouvelle Orléans et à St. Francisville, Lundi le 3me d'Août prochain, sous la surveillance des commissaires de chaque endroit respectivement, et qu'ils seront ouverts toujours (Dimanche excepté) de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi, jusqu'à ce que les cinq mille actions soient prises.

Les commissaires à Opélousas, Alexandria, Cheneyville, Nouvelle Orléans et à Pointe Coupée, voudront bien faire attention à cet avis et de se régler conformément.

B MARSHALL,
J TURNER,
W B FALCONER.
16 juil commissaires à St Francisville.

Succession de Jean Murville Harang, décédé,

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Elizabeth Anais Tricou, veuve de Jean Murville Harang et administratrice de sa succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et la dite administratrice déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité.

16 juil F DUGUE, juge.

Succession de Jabez Dame, décédé.

PAROISSE DE JEFFERSON—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J H Sturges, curateur de la dite succession et le tableau de distribution qu'il contient ne serait point approuvé et homologués, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

16 juil F DUGUE, juge.

Dans l'affaire de Dame & co. contre leurs créanciers.

COUR DE PAROISSE—*Par ordre des syndics en conformité d'un ordre de vente lancé par l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans, il sera vendu lundi prochain 27 du courant, à 5 heures de l'après midi, le fonds du café "La Louisiane" situé sur la rue de la Levée, entre les rues Bienville et Douane, consistant en divers articles de comestibles, meubles, étagères, vins, tableaux, tables, lampes, liqueurs, etc. Conditions: comptant.

16j FRED. BUISSON, shérif.

AVIS.

LE soussigné partant pour le Nord vers la fin de ce mois, prévient les personnes qui lui doivent, et surtout celles dont les comptes courent depuis plus de 6 mois, de vouloir bien régler de suite pour éviter des frais, et il prie les personnes qui ont des réclamations à faire de se présenter dans le courant de ce mois.

16 juil LOUIS MUIL.

CORDE & TOILE D'EMBALLAGE

840 Pièces de toile d'emballage; 690 rouleaux de corde d'emballage reçus par un navire récent, et qui seront vendus aux prix les plus bas et à des termes les plus raisonnables par

ANDREWS & FRERES,
16 juil no 19, rue de Chartres.

COLS—Une caisse contenant des cols de soie, de satin et de bombazette de qualité supérieure, à vendre par WHITE & Co.
16 juil no 20, rue de la Douane.

FARINE—300 barrils de farine surfine et à l'usage des familles nouvellement arrivés et à vendre par WHITE & Co.
16 juil no 20, rue de la Douane.

FARINE & WISKEY—800 barrils de farine en débarquement d'un chaland; 350 do wiskey rectifié en débarquement du bateau à vapeur Lady Franklin, à vendre par ORAIN & MIGNON.
16 juil—3 no 7, Nouvelle Levée.

JAMBONS—50 boucauts de jambons de Cincinnati en bon ordre pour être embarqués, à vendre par ORAIN & MIGNON.
16 juil—3 no 7, Nouvelle Levée.

ON a besoin de deux apprentis à l'imprimerie de l'Abeille 16 juil

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans 13 juillet 1835.

LES directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 16 pour cent sur le fonds capital de la compagnie provenant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayans cause, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.

L MATTHEWS, président.
13 juillet—6,3ps.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans, 14 juillet 1835.

CONFORMEMENT aux dispositions de la charte une réunion générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu à ce bureau Mercredi prochain 22 du courant, à midi. Par ordre de la direction.

L MATTHEWS, prési
15 juillet—4,9ps

Succession de veuve Jeanne Marie Bartet décédée épouse Denis.

LES personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la dite succession, sont invitées à les présenter au soussigné tuteur et executeur testamentaire de la dite succession. Ceux qui doivent par compte ou autrement voudront bien se présenter et régler avec.

J MICHINARD.
15 juil tuteur et exécuteur.

A LOUER jusqu'au 1er. nov mars suivant, le magasin, no. 64, rue du Camp. S'adresser à

WILLIAM G HEWES & Co.
15 juil no. 47, rue du [illegible]

SUCCESSION du feu Miguel del Acebo—vente par le régistre des testamens—Lundi 17 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, l'esclave ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Miguel Acebo,

RACHEL, négresse âgée d'environ 18 ans, marronneuse. Conditions: 6 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale,

P. L. B. DUPLESSIS, dép rég. des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, not. pub aux frais de l'acquéreur. 15j

Succession de Paul Rivas.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour,
94j P L B DUPLESSIS, régistre.

MARCHANDISES SECHES

BOMBASETTE noire extra superfine; mouchoirs peints de Marseilles superbes et d'un genre neuf; velours noirs de coton; gants de tricot; économies de coton bleues et rouges; toiles d'Irlande en pièces et demi pièces, en débarquement du navire Saratoga, et à vendre par

ANDREWS & FRERES.
14 juil no 19, rue de Chartres.

$5000 [illegible] risques à feu de Pensacola de première qualité à vendre par

W E & R MURPHY.
14 juil no 132, rue du Bassin.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.

13 juillet 1835.

LES livres de transferts seront fermés à dater de demain le 19 jusqu'au 26 du courant inclus, et les billets donnés en paiement d'actions seront déposés le 26 à la Banque de Cité.

Par ordre de la direction.
14 juil Wm TUFTS, secrétaire.

LES soussignés ont à dater de ce jour, formé une société de commerce sous la raison de Lawrence et Legendre pour les affaires de commission et de commission.

HENRY E. LAWRENCE.
14 juil—30 A. LEGENDRE.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue de la Vieille Levee, no 21.

34 caisses confitures de la Havane bien assorties; 100 caisses vanille première qualité; 300 caisses vin de St Estèphe, et quelques demi pipes de Cognac; 20 caisses Kirschewasser; 100 caisses liqueurs fines assorties; gingembre de Canton; pistaches; amandes en coques et plusieurs autres articles bons pour la saison.

14 juil A LACOUTURE.

Banlieue supérieure de la Nouvelle Orléans.

AVIS—Tous propriétaires de terre et terrains situés dans la dite banlieue sont par le présent prévenus de faire réparer leurs banquettes et villes sont en mauvais état, en placer où il en manque, tamiser les fossés, réparer les rues. Les dites réparations doivent être faites immédiatement, à défaut de quoi, elles seront faites pour le compte des propriétaires, conformément aux ordonnances du Conseil de Ville. P AUVRAY.

11 juil inspec. commis.

AVIS.—Une assemblée des actionnaires du bateau à vapeur Merchant aura lieu au bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, le mardi 14 du courant, à 1 heure P M. On invite les actionnaires à être ponctuels au rendez vous. 13 juil

E CAILLARD, avocat, offre ses services en toutes affaires qu'on peut avoir à la Louisiane, ou en France, et ce, *Locus regit actum*.

Son étude est sise encoignure St Louis et Chartres, vis-à-vis la Bourse. 3 juil—6m

LES soussignés ont reçu par le brick Eveline, de Tabasco, et offrent à vendre. 150 tonneaux de bois de Campêche; 140 peaux de boeufs; 2 ballots de salsepareille. A QUARTIER & BOUTIN, 10 juil

SAIN DOUX—338 barrils sain doux de Cincinnati, en débarquement du steamboat Warsaw, à vendre par G DORSEY,

10 juil no 26, Nouvelle Levée.

ON demande à louer 8 à 10 nègres, s'adresser au bureau du nouveau Théâtre Américain.

10 juil—3

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE bureau de Robert Preaux, avocat, est à présent rue Condé, no 28, entre les rues Ste Anne et Dumaine. 10 juil—6,2ps

COQUILLES—W E & R MURPHY, no 132, rue du Bassin, contracteront pour la livraison de quelque quantité que ce soit de coquilles pour pavage, livrables au Bassin, ou dans tout autre quartier de la ville. Les personnes qui désireraient en acheter sont invitées à donner leurs ordres quelques jours d'avance. 18 juil—1m

BEURRE DE MAI.

LE soussigné reçoit dans ce moment par le bateau à vapeur le Mogul, arrivant de St. Louis et offre à vendre 22 frequins de beurre très frais

L G SASSINOT.
10 juil no 90, rue St Louis.

CHARBON DE TERRE, GOUDRON & RESINE—400 barrils de charbon de terre de Springfield 300 barrils de goudron et 200 de résine, en bon ordre reçus et à vendre à bas prix, par

W E & R MURPHY.
16 juil no 132, rue du Bassin.

SUCRE—100 boucauts de sucre de qualité supérieure en magasin et à vendre par

LAMBETH & THOMPSON.
14 juil no 18, rue St Charles.

WISKEY RECTIFIE—70 barrils wiskey rectifié en débarquement du bateau à vapeur Abeona et à vendre par TOURNE & BECKWITH. 14 juil

EAU DE VIE DE COGNAC—35 demi pipes d'eau de vie de Cognac, reçues et à vendre par

11 juil WHITE & Co.

GENIEVRE & EAU DE VIE.

EN débarquement du navire Alabama, venant de New York. 100 barrils genièvre, 100 barrils [illegible] eau de vie, à vendre par LEGENDRE & S[illegible]MORY.

7 juil no 54 [illegible] rue Toulouse.

PEAUX D'OURS—4 paquets [illegible] de peaux d'ours, 1 de buffle, et une boite de [illegible] à vendre par GRA[illegible]Y, DURRIVE & co.

29j 41 et 42, Nouvelle Levée.

TRAITES sur le H[illegible]
13 juil M S [illegible] à vendre par CUCULLU LAPEYRE & Co.

TRAITES sur [illegible]
9j—6,3e Paris à vendre par Wm. NOTT & co.

CHANGE [illegible] sur Londres à vendre par HARRISON, BROWN & co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu Vendredi, 24 du courant, à 10 heures du matin, rue Dauphine no 171, entre St Pierre et Toulouse. Un assortiment de meubles meublans, neufs, en bon état et bien confectionnés, telles que tables, lits, canapés, armoires &c. ainsi que divers lots de bois, [illegible] et autres. 17 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI le 25 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett.

Le terrain et la maison ci-décrite, situés dans la rue Casa-Calvo, entre les rues d'Espagne et des Poètes, dans le quatrième islet au bas du Chemin à Coulisses, mesurant 30 pieds français de face, sur 120 pieds de profondeur.

La maison est très commode et contient 2 appartemens sur l'avant, 2 cabinets à galerie, 2 cuisines, 4 chambres à domestiques, bonne cour &c.

Conditions: un tiers à 4 mois, un tiers à 6 mois et un tiers à 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant T Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

13 esclaves de valeur à l'encan.

SAMEDI 25 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi, les esclaves de valeur qui suivent, depuis longtems dans le pays et acclimatés, savoir:

Adam, âgé d'environ 23 ans; Richard, do 29 ans; Henry, do 27 ans; Robert, do 26 ans; Hamblin, do [illegible] ans; Patrick, do 34 ans; Jasper, do 39 ans; Louis, do 30 ans; Moses, do 28 ans; William Henry, do 11 ans; Louisa, négritte de 14 ans; Esther, négresse de 45 ans.

Les esclaves ci-dessus sont tous bien connus, tous bons ouvriers, bons bûcheurs et nègres de champs, parfaitement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant C Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 juil

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu Samedi, 18 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

La goelette Mexicaine Isabelle, chevillée en cuivre, telle qu'elle est maintenant mouillée au chantier de M Hazzard, de l'autre bord du fleuve, on peut examiner l'inventaire à bord ou à la Bourse le jour de la vente. 16 juil

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Lundi 27 du courant, à 4 heures de l'après midi, rue d'Espagne entre Victoire et Levée, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu J Barron, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour cette ville et paroisse en date du 14 juillet 1835

Conditions comptant. 16 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 18 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu 4 terrains, situés dans le nouveau faubourg Marigny, les nos 1 et 2 sont situés rue Urquhart, entre St Antoine et Annette, mesurant chacun 30 pieds français de face, sur 150 pieds français de profondeur, le no 4. fait l'encoignure des rues Annette et Urquhart, et mesure 30 pieds français de face sur 120 pieds français de profondeur, le no 3, touchant le no 4, et est de même mesure, le tout d'après le plan exposé à la Bourse.

Conditions: un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement,

Les actes de vente seront passés pardevant T Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 juil

PAR M. BARNET, Sr.

IL sera vendu, à la Bourse de Hewlett, Samedi 18 du courant, à 11 heures.

Les propriétés de valeur suivantes, savoir:

79 lots de terre situés dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, étant les islets nos 120, 129 et 130.

24 lots de terre situés dans le faubourg Bouligny, même paroisse, étant les islets nos 76 et 86.

Conditions: 6, 12 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 15 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

36 terrains dans le faubourg Bouligny.

SAMEDI prochain 18 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis.

Les islets nos 45 et 52 dans le faubourg Bouligny, d'après le plan tiré par C F Zimpel, député voyer, daté le 18 mars 1834, et maintenant exposé à la Bourse.

Conditions: $25 comptant sur chaque terrain et la balance à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant T Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI le 25 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi,

L'esclave Noël, âgé de 25 ans, bon maçon et sachant enduire, ayant travaillé longtems de son état.

Pleinement garanti des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions: 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant J Cuvillier notaire public, au frais de l'acquéreur. 15 juil

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le vendredi 24 juillet, à quatre heures et demi de l'après-midi, à l'encoignure des rues St Claude et Mystérieuse, faubourg Marigny, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves en date du 9 juillet 1835, les effets mobiliers de la succession de Jeannette Robin ou Janette Vivet f c l décédée veuve Jean Castalin h c l

Conditions: Comptant. 13 juil

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu, Lundi 20 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Une maison de 4 appartemens, galerie et une cuisine double, sur un terrain situé rue de l'Union, entre Bons Enfans et Morales et mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française.

Conditions: un cinquième comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant M L T Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 juil

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu Samedi 18 juillet courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, un terrain mesurant 30 pieds de face, sur 60 pieds de profondeur, situé rue des Poètes, entre les rues d'Amour et Bons Enfans.

Conditions: moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

L'acte de vente par O de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 juil

$20,000 DE RECOMPENSE—Attendu que le brick HELEN MAR, de Philadelphie, capitaine E. D. STEWARD, a été trouvé sur les bas fonds, de (Wanderwoman Key Sal,) le 22 du mois de mars dernier, dans son voyage de Tampico, à New York, sur le quel brick les soussignés de cette ville et de Philadelphie avaient assuré pour une somme d'argent excédant $105,000; et attendu en outre qu'il parait que le dit bâtiment a été trouvé rempli d'eau et que $21036 en espèces en ont été sauvées et déposées à la Cour d'Amirauté de Nassau, N. P. laissant un déficit de plus de $84000, pour lequel une récompense de $2500 a été déjà offerte à Nassau. Le soussigné, en vertu du pouvoir qu'il a reçu et dans un délai raisonnable, est autorisé au nom des intéressés à augmenter la récompense, et offre par ces présentes une somme totale de $20,000 pour la remise aux consignés à New York et à Philadelphie, ou à leur agent, John Storr, à Nassau N. P., du dit déficit ou en proportionnellement pour toute partie d'icelui. Pour les consignés résidents à New York et Philadelphie.

WALTER R. JONES.

New York, 24 juin 1835.

Les journaux suivants sont invités à publier l'avis ci-dessus 6 fois et à envoyer leurs comptes à la Compagnie d'Assurance de l'Atlantique de New York, pour le paiement.

Le Globe et l'Intelligencer, Washington City; Daily Commercial Register, Mobile; l'Abeille et Bulletin, Nouvelle Orléans; Courrier, Charleston; Georgian, Savannah; Patriot et American, Baltimore; Philadelphie Gazette et Gazette des Etats Unis; Philadelphia Courrier et Daily Advertiser Boston. 13 juil—5

AVIS.

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et à Menard & Vallé, Ste. Geneviève Missouri.

11 juil—6m

AUX NOTAIRES.

UNE personne habituée au travail des études de notaire et possédant une belle écriture, offre ses services à un notaire public. Cette personne parle anglais et français et peut produire les meilleurs renseignements. S'adresser à W par la poste. 16 juil—3

LES soussignés ont reçu et offrent à vendre, 250 sacs café de la Havane, 18 ballots couvertures de lit, 8 à nègres, 22 do bretagnes françaises larges et étroites, 25 [illegible] indigo de Guatemala, 20 caisses contenant chaque 2 douzaines L P Madère, vin de Madère en 1-2, 1-4 et 1 8 de pipe, 60 paniers vin de Champagne, 80 caisses vin fin de Château Larose et Léoville, 20 do [illegible] et crème de thé, 50 do [illegible] verres, ainsi qu'un assortiment général de carreaux de vitres de Baltimore.

6 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

FORTES TOILES A SACS DE DUNDEE.

CENT CINQUANTE pièces de toile à sacs supérieure, en débarquement du navire Alabama, à vendre à bon marché, si on la prend sur la Levée.

ANDREWS & BROTHERS.

Bureau de la compagnie d'assurance et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane.

A UNE assemblée des directeurs de cette institution tenue le 22 du courant, M J H Caldwell a été élu à l'unanimité Président, James Reinage, inspecteur, J H Sterret, avocat, H B Cenas notaire, et

R CLAGUE, secrétaire.
25j

DEMANDE D'UN GARÇON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres no 141. 3 juil